LA SÉCURITÉ AVANT TOUT

Il est recommandé de :

- Favoriser la pratique des activités à l'extérieur, si possible.
- Limiter le partage d'équipement (sportif ou autre).
- Nettoyer et désinfecter l'équipement utilisé, les locaux et salles de pratique et d'entraînement (y compris le sol) entre chaque groupe. Voir les spécificités pour les bassins aquatiques.
- Pour les sports d'équipe de groupe, favoriser une rotation des joueurs sur le terrain avec les joueurs sur le banc.
- Si possible, utiliser un appareil d'amplification de la voix pour l'entraîneur, l'enseignant ou l'accompagnateur pour favoriser la distanciation physique. Des repères physiques indiquant la distance à respecter peuvent également être installés au sol ou aux murs.
- Désinfecter les équipements partagés « fixes » entre leurs utilisations par des groupes différents.
- Éviter les contacts physiques qui ne sont pas nécessaires à la pratique de l'activité.

Il est obligatoire de :

- Voir à ce qu'un questionnaire sur la présence de symptômes soit rempli par les joueurs et le personnel accompagnateur (entraîneurs, équipe médicale, etc.) avant chaque match ou chaque entraînement.
- Veiller à ce que le nombre de membres du personnel accompagnateur (enseignants, surveillants, entraîneurs, équipe médicale, etc.) soit limité et à ce que ceux-ci demeurent les mêmes tout au long de l'année scolaire.
- Porter des équipements de protection individuelle adaptés au risque (masque de procédure et protection oculaire [lunettes de protection ou visière recouvrant le visage jusqu'au menton]), pour le personnel qui exécute une tâche nécessitant d'être à moins de 2 mètres d'une autre personne en l'absence de barrières physiques.

Un élève ne peut participer :

- S'il présente des symptômes de la COVID-19 ;
  - Pour déterminer si votre enfant peut participer, consultez l'outil d'autoévaluation. Suivez les directives pour savoir si votre enfant doit être testé ou s'il peut retourner dans son milieu scolaire.
- S'il doit s'isoler à la maison après un diagnostic positif de COVID-19, s'il est en contact avec des personnes à risque modéré ou élevé ou s'il a reçu comme consigne de se placer en quarantaine après un retour d'un séjour hors Canada.

On continue de respecter les mesures sanitaires

Les élèves participant à des projets pédagogiques particuliers ou à des activités parascolaires devront observer les mêmes mesures que celles en vigueur à l'école :

- Port du couvre-visage ;
- Lavage des mains fréquents ;
- Hygiène respiratoire ;
- Déplacements selon les modalités en vigueur.

Pour plus de détails

QUÉBEC.CA/RENTRÉE

20-085-100-4

Éducation Québec